

# NOTICE DESCRIPTIVE

# ÉLOQUENCE

**VINCI IMMOBILIER**  
**LIGNE EXCELLENCE**



**AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N°CANFH150002**

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	<b>6</b>
PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	6
EXIGENCES PERFORMANCIELLES .....	6
<b>1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES</b> .....	<b>7</b>
1.1 INFRASTRUCTURE.....	7
1.2 MURS ET OSSATURE.....	7
1.3 PLANCHERS .....	8
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	9
1.5 ESCALIERS.....	9
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION .....	9
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	10
1.8 TOITURES.....	10
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS</b> .....	<b>12</b>
2.1 SOLS ET PLINTHES .....	12
2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	13
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).....	13
2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES.....	14
2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE .....	14
2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES.....	14
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	16
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	17
2.9 EQUIPEMENTS INTÉRIEURS.....	18
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES</b> .....	<b>26</b>
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS.....	26
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS .....	26
3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS.....	27
<b>4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES</b> .....	<b>28</b>
4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES.....	28
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ÉTAGE .....	29
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL .....	31
4.4 CAGES D'ESCALIERS.....	31
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	32
4.6 LOCAUX SOCIAUX .....	33
4.7 LOCAUX TECHNIQUES.....	34
4.8 CONCIERGERIE .....	36
<b>5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES</b> .....	<b>37</b>
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES .....	37
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	37
5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	38
5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	38
5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX.....	38
5.6 ALIMENTATION EN EAU.....	38
5.7 ALIMENTATION EN GAZ.....	39

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ.....	39
<b>6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>	<b>40</b>
6.1 VOIRIE ET PARKING.....	40
6.2 CIRCULATIONS DES PIÉTONS.....	40
6.3 ESPACES VERTS.....	40
6.4 AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	41
6.5 ECLAIRAGE EXTÉRIEUR.....	41
6.6 CLÔTURES.....	41
6.7 RÉSEAUX DIVERS.....	41
<b>7. OBSERVATIONS.....</b>	<b>43</b>

## GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

De même, tout emplacement de stationnement pourra souffrir du passage de canalisations, alimentations et réseaux divers, le tout apparent, pour des raisons techniques et/ou réglementaires.

Les travaux de construction seront soigneusement vérifiés par un bureau de contrôle agréé avec entre autres les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages,
- Sécurité des personnes,
- Isolation acoustique,
- Isolation thermique,
- Réglementation personnes à mobilité réduite.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité à la date du dépôt du permis de construire et ses modificatifs, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes à l'acquéreur ne pourront être exercées que dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*".

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (T.M.A.), dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*". Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive et feront l'objet d'un chiffrage et d'une faisabilité technique.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la Nouvelle Réglementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100 en vigueur. Les logements seront conformes au niveau de performance RT 2012 -10%, dans le cadre de la certification NF Habitat.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire et éventuels modificatifs

## PRÉSENTATION DU PROJET

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

#### SITE

L'opération immobilière est située sur la commune de PUTEAUX (92800) dans les HAUTS-DE-SEINE, en angle de rue au 61/71 rue Jean Jaurès et 11/13 rue Rousselle

#### PROGRAMME

- Construction d'un ensemble immobilier répartis en deux cages d'escaliers comprenant 46 logements sur deux niveaux de sous-sols avec 48 places de stationnements accessible par la rue Jean-Jaurès. Une surface commerciale de 440m<sup>2</sup> environ située au rez-de-chaussée.

#### EXIGENCES PERFORMANCIELLES

##### CERTIFICATION

Cette opération dans son ensemble sera certifiée NF Habitat.

##### ÉLECTRICITÉ

Conforme à la Norme C15-100 à la date du permis de construire et ses modificatifs

##### STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

L'immeuble se situant hors zone PPRI (plan de prévention du risque d'inondation) aucune disposition technique pour cet immeuble n'est imposée par la réglementation relative au risque d'inondation. Compte-tenu de l'étude de sol, il est précisé que le bâtiment est situé dans un secteur impacté par une nappe phréatique. Le parking est réputé inondable en cas de crue décennale.

## 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

### 1.1 INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1 FOUILLES

Après dépollution si nécessaire, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Évacuation des terres excédentaires aux décharges publiques.

#### 1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

### 1.2 MURS ET OSSATURE

#### 1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

##### 1.2.1.1 Murs périmétriques

Réalisés en voiles de béton armé banché ou en voiles en conditions particulières selon impératif d'exécution.

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Réalisés en voiles de béton armé banché ou en maçonnerie de parpaing selon impératif d'exécution.

#### 1.2.2 MURS DE FAÇADES

Les murs de toutes les façades sont en briques creuses ou maçonneries ou béton de 16 cm d'épaisseur minimum et sont revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire soit :

- Enduit ton conforme au permis de construire et ses éventuels modificatifs.
- Pierre agrafée teinte conforme au permis de construire et ses éventuels modificatifs.

#### **Nota Général**

Doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

#### 1.2.3 MURS PIGNONS

Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.

Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

#### 1.2.4 MURS MITOYENS

Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton d'épaisseur selon impératif d'exécution. Doublage thermique sur face intérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

### **1.2.5 MURS EXTÉRIEURS DIVERS (LOGGIAS-SÉCHOIRS)**

Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.

Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

### **1.2.6 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX (REFENDS)**

Béton armé épaisseur ou en maçonnerie de parpaing suivant étude de structure.

### **1.2.7 MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS**

Entre deux locaux privatifs : mur en briques creuses ou maçonnerie ou béton d'épaisseur selon études thermique et acoustique.

Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.

## **1.3 PLANCHERS**

### **1.3.1 PLANCHERS SUR ÉTAGE COURANT**

Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante d'épaisseur selon étude Acoustique.

### **1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE**

Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.2.

### **1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTRÉES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFÉS**

Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire et recevant une chape flottante selon étude Acoustique.

Isolant thermique prévu rapporté en sous face d'épaisseur suivant réglementation.

### **1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFÉS OU OUVERTS**

Dalle béton armé d'épaisseur selon calcul avec une isolation thermique.

### **1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIAS**

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur selon calculs.

### **1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSÉE**

Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante thermo acoustique selon étude acoustique et/ou thermique.

### **1.3.7 PLANCHER ENTRE COMMERCES/ACTIVITÉS ET LOGEMENTS**

Dalle pleine en béton armé assurant par sa constitution le coupe-feu requis et l'acoustique entre les commerces /activités et les logements,

Isolation thermique en sous-face par panneaux rigides de type Fibrastyrène ou équivalent

## **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### **1.4.1 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES**

Cloisons en plaques de plâtre à ossature métallique de 72 mm d'épaisseur avec incorporation de laine minérale type Placostil.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

### **1.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE**

Cloisons en plaques de plâtre à ossature métallique de 72 mm d'épaisseur avec incorporation de laine minérale type Placostil.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

Les cloisons et doublages des salles de bain et salles d'eau seront constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute la hauteur.

## **1.5 ESCALIERS**

### **1.5.1 ESCALIERS**

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

### **1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS**

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

### **1.5.3 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX**

Sans objet.

## **1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Sans objet

### **1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Logements :

Évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

### **1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS**

Conduits de ventilation des locaux techniques, communs, commerces et d'activités :

Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et commerces inscrits au sous-sol ou au rez-de-chaussée par gaines et matériaux coupe-feu.

Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs au sous-sol ou au rez-de-chaussée par gaines en matériaux coupe-feu.

Ventilation haute naturelle en partie haute des gaines d'ascenseur.

#### **1.6.4 CONDUITS DE FUMÉE DE CHAUFFERIE**

Disposition technique selon réglementation.

#### **1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE**

Disposition technique selon ventilation

#### **1.6.6 GAINES POUR LES COMMERCES**

Amenée et ventilation par convection naturelle d'air dans les commerces au rez-de-chaussée (compteur d'eau, comptage EDF, LVE, etc...) par gaines de section suivant calcul en matériaux coupe-feu pour les traversées selon exigences réglementaires. Les conduits de ventilation des commerces transiteront par des gaines maçonnées dans les logements.

#### **1.6.7 CONDUIT DE VENTILATION DES PARKINGS**

Admission et évacuation d'air naturelle et/ou par extraction mécanique conforme à la réglementation sécurité incendie.

### **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

#### **1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Évacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage selon le cas, par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements ou par descentes d'eaux pluviales en façades.

#### **1.7.2 CHUTES D'EAU USÉES**

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec sorties des ventilations primaires en terrasse.

#### **1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC y compris protections au feu réglementaires.

#### **1.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOUT**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

### **1.8 TOITURES**

#### **1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES**

Selon plan de toiture de l'Architecte.

Charpente par fermettes industrielles ou traditionnelles reposant sur structure en béton armé ou briques creuses ou maçonnerie.

Isolation dans combles suivant calcul thermique.

Couverture par ardoise et zinc naturel, ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte et conforme aux prescriptions du permis de construire et ses modificatifs

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières pendantes et descentes d'eaux extérieures en PVC ou en zinc selon les plans de façade de l'Architecte et conformément au permis de construire.

### 1.8.2 ÉTANCHÉITÉ ET ACCESSOIRES

#### **Terrasses sur sous-sols :**

Étanchéité assurée par bitume élastomère ou mixte bitume asphalte.

#### **Terrasses accessibles en étages :**

Étanchéité en bitume élastomère, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique, protection par bitume élastomère

Interposition sous l'étanchéité, au droit des locaux chauffés, d'un isolant thermique de nature et d'épaisseur conforme à la notice thermique de la présente opération.

#### **Terrasses non-accessibles :**

Étanchéité en bitume élastomère, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique.

Protection de finition soit par gravillons roulés.

#### **Balcons et loggia :**

Sans objet

### 1.8.3 SOUCHES DE CHEMINÉES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Éléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

##### 2.1.1.1 Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce

Parquet chêne massif de chez HUOT ou équivalent.

Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Résidentiel.

Plinthes blanches en bois de 7cm de hauteur

##### 2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

Parquet chêne massif de chez HUOT ou équivalent.

Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Résidentiel.

Plinthes blanches en bois de 7cm de hauteur

#### 2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

##### 2.1.2.1 Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes)

La cuisine sera revêtue d'un carrelage de format environ 45 x 45 cm, 60 x 60 cm, 30 x 60 cm ou autres formats de chez SALONI ou équivalent.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

##### 2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

Les W-C, les salles d'eau seront revêtus d'un carrelage de format 30 x 60 cm, 45 x 45 cm, 60 x 60 cm ou autres formats de chez SALONI, ou équivalent.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

#### 2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTRÉES ET DÉGAGEMENTS

Parquet chêne massif de chez HUOT ou équivalent.

Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Résidentiel.

Plinthes blanches en bois de 7cm de hauteur

#### 2.1.4 SOL DES BALCONS, LOGGIAS ET TERRASSES PRIVATIVES

Dalles en béton en préfabriqué sur plots réglables des Ets MARLUX ou équivalent en format 40 x 40 cm ou 50 x 50 cm. Choix selon le projet de l'architecte.

#### 2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils aluminium ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

## **2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)**

### **2.2.1 REVÊTEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE**

#### **2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes**

- Cuisine :
  - Il n'est pas prévu la mise en place de meuble évier, par conséquent, aucun revêtement mural ne sera mis en œuvre.
  - En cas d'évier, la crédence sera traitée en faïence, dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage, au droit de l'évier et retour si nécessaire et conforme aux exigences de la certification NF Habitat
- Kitchenette :
  - Dans le cas de mise en place de d'une kitchenette équipée (suivant plan de vente du logement), la crédence sera traitée en faïence, conforme aux exigences de la certification NF Habitat

#### **2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau**

Dans les salles d'eau / salles de bain, il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies prédéfinies par VINCI Immobilier.

Il sera posé de la faïence murale de format d'environ 25 x 75 cm, 30 x 60 cm ou autres formats de chez SALONI ou équivalent.

#### **Localisation :**

A hauteur d'huissierie, sur tous les murs.

Tablier de baignoire et socle du receveur de douche traités en carreau de plâtre hydrofuge ou WEDI revêtu sur la face visible de la même faïence.

La façade de baignoire recevra au droit du siphon une trappe à bascule à carreler de dimensions adaptées au calepinage de la faïence.

Les coffres cache-tuyaux en panneaux médium démontables seront recouverts de carrelage.

### **2.2.2 REVÊTEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES**

Sans objet.

## **2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)**

### **2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES**

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

### **2.3.2 PLAFONDS DES SÉCHOIRS À L'AIR LIBRE**

Sans objet

### **2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS**

Béton armé ragréé avant peinture.

#### 2.3.4 SOUS-FACES DES BALCONS

Béton armé ragréé avant peinture.

### 2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

#### 2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Menuiseries en bois / aluminium

Fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes suivant plans de vente.

Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

L'ensemble des vitrages à Rez-de-chaussée sera de type retardateur d'effraction

#### 2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales sauf pour les cuisines, celles-ci seront des ouvrants oscillo-battants hors portes-fenêtres. Vitrage en verre imprimé pour les menuiseries extérieures des salles de bains et salles d'eau si elles existent au plan de vente.

### 2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

#### 2.5.1 PIÈCES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire :

Rez-de-chaussée : Par volets roulants aluminium sécurisés, à commande motorisée dans toutes les pièces selon plans de vente. Enroulement dans coffre bois ou PVC suivant localisation avec isolant phonique selon étude acoustique de façades.

Étages : Par volets roulants aluminium, à commande motorisée dans toutes les pièces selon plans de vente. Enroulement dans coffre avec isolant phonique selon étude acoustique.

Il sera prévu une télécommande programmable pour la centralisation des volets roulants motorisés.

#### 2.5.2 PIÈCES DE SERVICE

Volet roulant identique à l'article 2.5.1.

### 2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

#### 2.6.1 HUISERIES ET BÂTIS

##### 2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :

Les huisseries seront métalliques.

## 2.6.2 PORTES INTÉRIEURES

### 2.6.2.1 Portes de distribution :

Les portes intérieures seront alvéolaires à parement rainuré de type FIBER ZEN de chez MALERBA ou matricé de type Arkose de chez HUET ou équivalent, peintes en blanc.

### 2.6.2.2 Fermeture de porte :

- Serrure à peine dormant ½ tour pour les chambres,
- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

### 2.6.2.3 Quincaillerie :

Garniture de porte sur rosace de type Tempo Gospel des Ets BRICARD ou de type STOCKHOLM des Ets HOPPE ou équivalent.

### 2.6.2.4 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

## 2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet, prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

## 2.6.4 PORTES PALIÈRES

### 2.6.4.1 Portes palières intérieures :

Les portes d'entrée intérieures seront du type bloc porte anti-effraction Axiome BP1 de chez HUET ou équivalent (certifiée A2P\*\* BP1), dimensions suivant plan. Le parement extérieur sera gravé. Le bloc-porte sera peint en blanc côté intérieur, couleur extérieure selon projet de Décoration. Seuil à la suisse en bois exotique verni avec joint isophonique incorporé.

### 2.6.4.2 Portes palières extérieures (coursives) :

Sans objet

### 2.6.4.3 Fermeture de porte palière :

Serrure de 5 points à larder A2P\*\*, fournie avec cylindre européen des Ets BRICARD ou équivalent.

### 2.6.4.4 Quincaillerie :

Garniture de porte sur rosace de type STOCKHOLM des Ets HOPPE ou équivalent.

Ou possibilité béquille blindée. Arbitrage à faire

Ensemble de béquilles de sécurité sur plaque modèle OSMOSE BLINDÉE de chez BRICARD, ou équivalent.

### 2.6.4.5 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

## 2.6.5 PORTES DE PLACARDS

### 2.6.5.1 Façades coulissantes :

Les placards de plus de 0.90m de largeur sont à portes coulissantes de type Initial de Ets SOGAL ou équivalent. Coloris des portes au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI Immobilier Résidentiel.

### **2.6.5.2 Façades pivotantes avec bouton de tirage**

Les placards de moins de 0.90m de largeur sont à portes de type Initial des Ets SOGAL ou équivalent. Coloris des portes au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI Immobilier Résidentiel.

### **2.6.5.3 Équipement intérieur :**

Pour tous les placards de largeur supérieure ou égale à 90 cm : une tablette « chapelière » sur toute la largeur du placard, une tringle penderie en acier chromé et une colonne équipée de 4 tablettes intermédiaires

Pour tous les placards de largeur inférieure à 90 cm : une tablette « chapelière » sur toute la largeur du placard, une tringle penderie en acier chromé.

### **2.6.5.4 Gaines GTL :**

Panneau médium toute hauteur à peindre avec boutons cuvette, charnières invisibles et bâti.

## **2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT**

Prestation décrite à l'article 2.6.2.

## **2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIÈRES**

Sur le côté extérieur au logement, selon projet de décoration définit par l'architecte ou le décorateur.

Habillage en médium peint sur les côtés d'environ 10 cm et imposte en bois jusqu'au plafond.

## **2.6.8 OUVRAGES DIVERS**

Trappe de visite dans chacune des gaines techniques intérieures aux logements.

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI**

#### **2.7.1.1 Garde-corps extérieurs**

Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes-fenêtres, suivant Projet Architectural et indications au permis de construire, garde-corps métalliques thermolaqués en usine.

#### **2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes**

Ensemble tubulaire barreaudé formant garde-corps en acier, en trémies des escaliers d'accès aux derniers étages, finition peinture.

Main courante métallique débillardée sur les fûts d'escaliers et sur les murs extérieurs des cages d'escaliers d'accès aux différents niveaux, finition peinture.

### 2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

### 2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Les séparations des balcons ou terrasses privatives en étages, selon plans du Permis de Construire de façade de l'Architecte.

## 2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

### 2.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES ET VERNIS

#### 2.8.1.1 Sur menuiseries

Menuiseries extérieures bois côté logement peintes en blanc.

#### 2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Volets battants en bois peints, localisation suivant plans du permis de construire.

#### 2.8.1.3 Sur serrurerie

Peinture thermolaquée en usine sur les garde-corps. Peinture alkyde pour les accessoires de serrurerie courante.

#### 2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sous face et rives des balcons : après préparation des supports, finition par peinture pliolite.

Face intérieure des garde-corps ou acrotères béton : après préparation des supports, finition par peinture pliolite.

### 2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

#### 2.8.2.1 Sur Menuiseries

Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc (Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.).

#### 2.8.2.2 Sur Murs

Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc,

Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc,

Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

#### 2.8.2.3 Sur Plafonds

Plafond des pièces sèches, compris kitchenette des studios et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc,

Plafond des pièces humides y compris WC indépendant : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

#### **2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers**

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture blanche, finition satinée.

### **2.8.3 PAPIERS PEINTS**

#### **2.8.3.1 Sur murs**

Sans objet.

#### **2.8.3.2 Sur plafonds**

Sans objet

### **2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIÉES, ETC.)**

#### **2.8.4.1 Sur murs**

Sans objet

#### **2.8.4.2 Sur plafonds**

Sans objet

## **2.9 EQUIPEMENTS INTÉRIEURS**

### **2.9.1 EQUIPEMENTS MÉNAGERS**

#### **2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie**

##### *2.9.1.1.1 Kitchenette des studios*

Ensemble de type Ocean Plus des Ets FRANKE ou équivalent comprenant un évier inox 1 bac + égouttoir, deux plaques vitrocéramiques disposées sur un meuble bas en mélaminé blanc comportant un réfrigérateur encastrable et un caisson avec une porte et une tablette intermédiaire. Largeur de l'ensemble selon plan de vente.

Mitigeur de cuisine de type Bauedge des Ets GROHE ou équivalent.

##### *2.9.1.1.2 Cuisine des autres logements*

La cuisine ne sera pas équipée de bloc-évier. L'emplacement en pointillé et la position des canalisations laissées en attente (arrivées d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées bouchonnée) seront cependant matérialisés sur les plans de vente.

L'aménagement de l'Acquéreur sera réalisé de façon à ce que les prises électriques soient implantées conformément à la norme NF C 15-100 à savoir en respectant l'interdiction d'implanter les prises électriques au droit des cuves de l'évier et de la plaque de cuisson.

Afin de respecter les différentes obligations prévues dans le référentiel de la certification NF Habitat, l'acquéreur s'engage, dans le cadre de l'aménagement de la cuisine par ses soins, à respecter les prescriptions suivantes :

- Les parois murales au pourtour de l'évier sont recouvertes par un revêtement de type faïence, pâte de verre, miroir, stratifié et laminés en plaque, grès, pierre naturelle, bois laqué en usine, revêtements PVC étanches.
- La hauteur de ce revêtement au pourtour de l'évier sera au minimum de 40 cm en NF Habitat et ce compris retour, étant entendu que la hauteur du revêtement est mesuré à partir du bord supérieur de l'appareil.
- Le raccordement des machines à laver le linge ou la vaisselle : l'alimentation en eau doit posséder un robinet d'arrêt et l'évacuation en eau un siphon par machine.
- La qualité de la robinetterie sera mise en place d'un mitigeur classé NF Robinetterie, muni d'une butée et d'un bouton ECO et dispose d'un classement ECAU.
- NF Habitat : robinetterie mitigeur NF avec classement EOC2A2U3.

La responsabilité de l'acquéreur pourrait être engagée notamment si les travaux, ou leur absence de réalisation, provoquaient des désordres chez d'autres copropriétaires – infiltrations, bruits etc. ; CERQUAL ne procédant pas au contrôle de la conformité des travaux réalisés par l'acquéreur, ce dernier s'interdit tout recours au titre de la certification NF Habitat.

NB: L'équipement de la cuisine avec un bloc-évier 1,20 m ou 1,40 m avec un simple ou double cuves et égouttoir inox selon plan de vente et typologie du logement, pose sur meuble mélaminé blanc, 2 ou 3 portes, des Ets FRANKE ou équivalent, sera complété par une crédence en faïence au droit du meuble sur une hauteur de 40 ou 60 cm, sera réalisé uniquement si l'acquéreur en fait la demande formelle.

Dans ce cas, la robinetterie sera de type mitigeur de cuisine de type Olyos des Ets IDEAL STANDARD/PROCHER ou équivalent.

### **2.9.1.2 Appareils et mobiliers**

Prestation décrite à l'article 2.9.1.

### **2.9.1.3 Évacuation des déchets**

Sans Objet.

### **2.9.1.4 Armoire sèche-linge**

Sans objet.

## **2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE**

### **2.9.2.1 Distribution d'eau froide**

Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette, Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau.

Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau.3

### **2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage**

Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique logement avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette,  
Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé encastré sous fourreau,  
Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé.

### **2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle**

**Chaufferie collective** : la production d'eau chaude sanitaire sera assurée par une chaufferie centrale au gaz, ainsi qu'une chaudière disposée dans la chaufferie, des préparateurs d'eau chaude sanitaire semi-accumulés seront prévus.

### **2.9.2.4 Évacuations**

Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

### **2.9.2.5 Distribution du gaz**

Sans objet

### **2.9.2.6 Branchements en attente**

Attente(s) pour machine(s) à laver disposée(s) en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente.

### **2.9.2.7 Appareils sanitaires**

#### *2.9.2.7.1 Baignoires / Douches :*

Baignoire de type D Code des Ets DURAVIT ou équivalent de 170 x 70 cm ou selon plan Architecte.-  
Receveur de douche: Receveur de douche de type Odeon Up des Ets JACOB DELAFON ou équivalent. Dimension selon plan de vente.

#### *2.9.2.7.2 WC :*

WC suspendu de type TESI des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent. Le bâti-support sera de la gamme Ingenio Quieto des Ets Siamp ou équivalent.

Lave-mains / Lavabos :

Lave-mains de type Odeon Up des Ets JACOB DELAFON

#### 2.9.2.7.3 Pare-douche / Pare-bain :

Pare-douche et pare-bain en verre de type Contra des Ets JACOB DELAFON ou équivalent.

#### 2.9.2.7.4 Meubles de salles-de-bains et salle d'eau

Meuble vasque de type Rivoli des Ets DECOTEC ou équivalent, comprenant un plan vasque simple ou double selon plans de vente, un miroir et spots lumineux. Coloris au choix parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Résidentiel.

### 2.9.2.8 Robinetterie

#### 2.9.2.8.1 Sur baignoires :

Mitigeur bain thermostatique posé sur colonnettes de type G800 des Ets GROHE, barre de douche et douchette des Ets GROHE ou équivalent.

#### 2.9.2.8.1 Sur douches :

Mitigeur de douche thermostatique posé sur colonnettes de type G800 des Ets GROHE, barre de douche et douchette des Ets GROHE ou équivalent.

#### 2.9.2.8.2 Sur plans vasques (et lave-mains si pris en option) :

Mitigeur monocommande de type Eurosmart Cosmo des Ets GROHE ou équivalent.

### 2.9.2.9 Accessoires divers

Robinet de puisage mural, compris vanne d'arrêt intérieure avec purge.

**Localisation :** pour arrosage extérieur, en équipement des terrasses privatives des logements avec jardin privatif à rez-de-chaussée ou en étages de plus de 10 m<sup>2</sup> (un équipement par logement). Sans objet pour les balcons.

## 2.9.3 EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

### 2.9.3.1 Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons, Appareillage de type UNICA Studio des Ets SCHNEIDER ELECTRIC ou de type DOOXIE (bague aspect chromé) des Ets LEGRAND ou équivalent. Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.), Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement, Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun, Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

### 2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 3 et 12 kW 240 V monophasé par logement.

### 2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

(Ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses d'aménagement des espaces de vie)

		STUDIO	2 PIECES
<b>Entrée</b>	Point d'éclairage	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans
	Prises de courant 10/16A+T	1**	1**
	Combiné vidéophone	1	1
<b>Dégagement et cellier</b>	Point d'éclairage	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans
	Prises de courant 10/16A+T	1	1
<b>Séjour</b>	Point d'éclairage	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	5 + 1 par tranche de 4m <sup>2</sup> au-delà de 20m <sup>2</sup> de séjour**	5 + 1 par tranche de 4m <sup>2</sup> au-delà de 20m <sup>2</sup> de séjour**
	Prises RJ 45	2	2
	Prise TV-FM	1	1
<b>Cuisine</b>	Point d'éclairage	2***	2***
	Prises de courant 10/16A+T	4** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur	5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur
	Prise de courant hotte	1 à 1,7m du sol	1 à 1,7m du sol
	Prise alimentation 32A	1	1
	Prises spécialisées	2****	3****
<b>WC indépendant PMR</b>	Point d'éclairage	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	1**	1**
<b>WC indépendant non PMR</b>	Point d'éclairage	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	-	-
<b>Salle de bains salle d'eau PMR</b>	Point d'éclairage	2*****	2*****
	Prises de courant 10/16A+T	2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**	2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**
	Prises spécialisées	1**** si lave-linge prévu selon plans	1**** si lave-linge prévu selon plans
<b>Salle de bains salle d'eau non PMR</b>	Point d'éclairage	-	-
	Prises de courant 10/16A+T	-	-
	Prises spécialisées	-	-
<b>Chambre PMR</b>	Point d'éclairage	-	1 - commande par interrupteur simple
	Prises de courant 10/16A+T	-	4**
	Prises RJ 45	-	1
	Prise TV-FM	-	1
<b>Chambre non PMR</b>	Point d'éclairage	-	-
	Prises de courant 10/16A+T	-	-
	Prises RJ 45	-	-
	Prise TV-FM	-	-
	Point d'éclairage	1*	1*

<b>Terrasses, loggias et balcons de plus de 10m<sup>2</sup></b>	Prises de courant 10/16A+T	1 - étanche	1 - étanche
---	----------------------------	-------------	-------------

\* : Point(s) d'éclairage commandé(s) par interrupteurs.

\*\* : 1 des prises sera située à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage, disposée à une hauteur comprise en 0,9m et 1,3m du sol.

\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier, commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.

\*\*\*\* : prise(s) pour lave-vaisselle, lave-linge si non prévu en salle d'eau ou salle de bains, ou autre,

\*\*\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage au-dessus du meuble vasque ou du lavabo

		<b>3 PIECES</b>	<b>4 PIECES</b>	<b>5 PIECES</b>
<b>Entrée</b>	Point d'éclairage	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans
	Prises de courant 10/16A+T	1**	1**	1**
	Combiné vidéophone	1	1	1
<b>Dégagement et cellier</b>	Point d'éclairage	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans	1 à 3* selon plans
	Prises de courant 10/16A+T	1	1	1
<b>Séjour</b>	Point d'éclairage	1*	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	5 + 1 par tranche de 4m <sup>2</sup> au-delà de 20m <sup>2</sup> de séjour**	5 + 1 par tranche de 4m <sup>2</sup> au-delà de 20m <sup>2</sup> de séjour**	5 + 1 par tranche de 4m <sup>2</sup> au-delà de 20m <sup>2</sup> de séjour**
	Prises RJ 45	2	2	2
	Prise TV-FM	1	1	1
<b>Cuisine</b>	Point d'éclairage	2***	2***	2***
	Prises de courant 10/16A+T	5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur	5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur	5** au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur
	Prise de courant hotte	1 à 1,7m du sol	1 à 1,7m du sol	1 à 1,7m du sol
	Prise alimentation 32A	1	1	1
	Prises spécialisées	3****	3****	3****
<b>WC indépendant PMR</b>	Point d'éclairage	1*	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	1**	1**	1**
<b>WC indépendant non PMR</b>	Point d'éclairage	1*	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	-	-	-
<b>Salle de bains salle d'eau PMR</b>	Point d'éclairage	2*****	2*****	2*****
	Prises de courant 10/16A+T	2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**	2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**	2 à hauteur du plan vasque ou du lavabo**
	Prises spécialisées	1**** si lave-linge prévu selon plans	1**** si lave-linge prévu selon plans	1**** si lave-linge prévu selon plans
<b>Salle de bains salle d'eau non PMR</b>	Point d'éclairage	2*****	2*****	2*****
	Prises de courant 10/16A+T	1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo	1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo	1 à hauteur du plan vasque ou du lavabo
	Prises spécialisées	1**** si lave-linge prévu selon plans	1**** si lave-linge prévu selon plans	1**** si lave-linge prévu selon plans
<b>Chambre PMR</b>	Point d'éclairage	1 - commande par interrupteur simple	1 - commande par interrupteur simple	1 - commande par interrupteur simple
	Prises de courant 10/16A+T	4**	4**	4**
	Prises RJ 45	1	1	1
	Prise TV-FM	1	1	1

	Point d'éclairage	1 - commande par interrupteur simple	1 - commande par interrupteur simple	1 - commande par interrupteur simple
<b>Chambre non PMR</b>	Prises de courant 10/16A+T	3	3	3
	Prises RJ 45	1	1	1
	Prise TV-FM	1	1	1
<b>Terrasses, loggias et balcons de plus de 10m<sup>2</sup></b>	Point d'éclairage	1*	1*	1*
	Prises de courant 10/16A+T	1 - étanche	1 - étanche	1 - étanche

\* : Point(s) d'éclairage commandé(s) par interrupteurs.

\*\* : 1 des prises sera située à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage, disposée à une hauteur comprise en 0,9m et 1,3m du sol.

\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier, commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.

\*\*\*\* : prise(s) pour lave-vaisselle, lave-linge si non prévu en salle d'eau ou salle de bains, ou autre,

\*\*\*\*\* : 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage au-dessus du meuble vasque ou du lavabo

### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie palière, dans l'entrée de chaque appartement commandé par bouton poussoir porte-étiquettes disposé sur le palier

### 2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

### 2.9.3.6 Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée).

## 2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINÉES, VENTILATIONS :

### 2.9.4.1 Type d'Installation

Production d'énergie par :

Chaufferie collective à eau chaude.

### 2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de - 7 °C.

- Salles de bains : 19°C

- Autres pièces : 19°C

### 2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

#### 2.9.4.3.1 Sèche-serviettes :

Sèche-serviettes électrique de type Cala des Ets ACOVA ou équivalent. Dimensions et puissance selon études thermiques.

#### 2.9.4.3.2 Radiateurs :

Pour un équipement en chauffage à eau chaude (énergie gaz ou chauffage urbain) ou à chauffage gaz collectif :

Radiateur horizontal à eau chaude horizontal et/ou vertical de type ARTIS Plan de chez DE DIETRICH ou équivalent. Dimensions et puissances selon études thermiques.

#### 2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet ou prestation conforme à l'article 2.9.4.5.

#### 2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Arrivée d'air frais par bouches situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie ou de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,

Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC).

#### 2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Soit sans objet ou prestation décrite à l'article 2.9.4.5.

### 2.9.5 ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR DES PLACARD ET PIÈCES DE RANGEMENT

#### 2.9.5.1 Placards

Prestation décrite à l'article 2.6.5.

#### 2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans Objet.

### 2.9.6 EQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### 2.9.6.1 Radio TV

Le système de réception sera du type Hertzien ou suivant équipement du réseau public lors de la livraison, raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire (nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.3.).

#### 2.9.6.2 Téléphone

Prestation décrite à l'article 2.9.3.3

Ces prises permettent de brancher soit la télévision soit un téléphone ou un accès Internet.

#### 2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Moniteur main-libre tactile avec vidéo couleur de type MODO des Ets URMET France ou équivalent.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

##### 3.1.1 MURS OU CLOISONS

Murs en béton armé ou en maçonnerie de parpaings pleins rejointoyés, épaisseur suivant leurs localisations et la réglementation.

Peints en blanc au-dessus de 0.10m (en dessous peinture anti-poussière).

##### 3.1.2 PLAFONDS

Dalle en béton armé, finition brute.

##### 3.1.3 SOLS

Dalle en béton armé surfacée.

Peinture anti-poussière et remontées sur murs sur 0.10 m de hauteur.

##### 3.1.4 PORTES D'ACCÈS

Pour les caves privatives : blocs-portes métalliques en tôle d'acier 15/10<sup>ème</sup> ou bois; Finition par peinture avec numérotation de cave peinte. Fermeture par serrure à canon européen à 1 point.

##### 3.1.5 VENTILATION NATURELLE OU MÉCANIQUE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonnerie de parpaings avec admission d'air naturel et évacuation par extraction.

##### 3.1.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Néant à l'intérieur des caves.

Éclairage des circulations par tubes fluorescents, commande sur minuterie par détecteur de présence.

Plusieurs prises de courant 10/16 A+T dans les circulations (1 prise pour 10 caves).

Éclairage de secours par blocs autonomes ainsi qu'une grille de protection pour éléments situés en partie basse.

#### 3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

##### 3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

Murs peints en blanc à hauteur de 1m de haut

##### 3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement isolant thermique en sous-face des locaux chauffés.

##### 3.2.3 SOLS

Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

Peinture anti-poussière et remontées sur murs sur 0,80 m de hauteur.

Peinture de sol pour délimitation des emplacements de stationnement.

Cunettes périphériques raccordés sur le réseau de canalisation desservant les avaloirs du parking.

#### 3.2.4 PORTES D'ACCÈS

**Pour les Véhicules :** Porte basculante de parking à ouverture automatique, commandée par télécommande individuelle (1 télécommande par place de parking).

**Pour les Piétons :** Accès à partir des circulations communes de l'Immeuble par sas d'isolement coupe-feu muni de deux portes coupe-feu en bois à âme pleine finition par peinture.

#### 3.2.5 VENTILATION NATURELLE OU MÉCANIQUE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonneries de parpaings avec admission mécanique d'air neuf et évacuation par extraction mécanique. Commandes pompiers reportées à rez-de-chaussée en haut de rampe suivant réglementation.

#### 3.2.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Emplacements privatifs : néant,

Éclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie (2/3), commande par boutons poussoirs lumineux et par ouverture de la porte d'accès, Éclairage de secours par blocs autonomes.

### 3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

Sans objet

## 4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES

### 4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES

#### 4.1.1 SOLS

Suivant projet de décoration

#### 4.1.2 PAROIS

Suivant projet de décoration

#### 4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration

#### 4.1.4 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Suivant projet de décoration

#### 4.1.5 PORTES D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

En fermeture des halls formant sas d'entrée, double ensemble en acier thermolaqué et en vitrage Securit. Fermeture électrique par système de ventouses. Ferme-porte à bras coulissant sur les vantaux ouvrants ou pivots encastrés.

La porte intérieure du sas, donnant accès au palier du RDC de chaque bâtiment est condamné par vidéophone, accessible aux résidents par badge de type Vigik

La porte côté extérieur du sas est commandée par digicode accessible aux résidents par badge de type Vigik.

#### 4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET À PAQUETS

Dans chaque hall, ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE et suivant projet de Décoration :

#### 4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Dans chaque hall un tableau d'affichage et un tableau porte-étiquettes.

#### 4.1.8 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

#### 4.1.9 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Éclairage : Suivant projet de décoration

#### 4.1.10 PORTES D'ACCÈS AUX LOCAUX ET ESCALIERS

Pour les portes donnant sur le hall (escaliers, locaux VE, ...): porte bois à âme pleine assurant le degré pare-flamme réglementaire,

Pour les locaux fermés : serrure de sûreté avec pêne dormant, commandée par la clé sur combinaison des occupants.

Pour les portes d'escaliers : serrure à bec de cane.

Quincaillerie avec une béquille et une poignée de tirage suivant projet de décoration,

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

#### 4.1.11 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

### 4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ÉTAGE

Suivant projet de décoration.

#### 4.2.1 SOLS

##### 4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet de décoration de l'architecte

##### 4.2.1.2 Circulations d'étages

Suivant projet de décoration de l'architecte

#### 4.2.2 MURS

##### 4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet de décoration de l'architecte

##### 4.2.2.2 Circulations d'étages

Suivant projet de décoration de l'architecte

#### 4.2.3 PLAFONDS

##### 4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

##### 4.2.3.2 Circulations d'étages

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

#### 4.2.4 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Suivant projet de décoration de l'architecte

#### 4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

#### 4.2.6 PORTES

##### 4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

Porte d'accès aux locaux et escaliers :

Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture glycérophtalique satinée.

Pour les locaux fermés : serrure de sûreté, commandée par la clé sur combinaison des occupants actionnant les portes de locaux communes (bouton moleté coté intérieur)

Ferme-porte sur chaque porte,

Pour les portes d'escaliers : serrure à bec de cane.

Sur toutes les portes : garniture décorative en harmonie avec le projet de décoration de l'architecte.

Ferme porte automatique sur chaque porte.

Butée de porte.

##### 4.2.6.2 Circulations d'étages

Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture glycérophtalique satinée.

Pour les locaux fermés : serrure de sûreté, commandée par la clé sur combinaison des occupants actionnant les portes de locaux communes (bouton moleté coté intérieur)

Ferme-porte sur chaque porte,

Pour les portes d'escaliers : serrure à bec de cane.

Sur toutes les portes : garniture décorative en harmonie avec le projet de décoration de l'architecte.

Ferme porte automatique sur chaque porte.

Butée de porte.

#### 4.2.7 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

##### 4.2.7.1 Circulations du rez-de-chaussée

Éclairage:

Commande d'éclairage par détecteur (ou/et en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin) et bouton de sonnette.

##### 4.2.7.2 Circulations d'étages

Éclairage:

Commande d'éclairage par détecteur (ou/et en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin) et bouton de sonnette.

#### 4.2.8 SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 4.1.11.).

### 4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Concerne : Tous les sas desservant les parkings, paliers d'ascenseurs desservant les sous-sols, sas desservant la zone de caves, circulation des caves.

#### 4.3.1 SOLS

Dalle pleine ou dallage en béton armé surfacé,  
Finition par peinture anti-poussière pour toutes les circulations du sous-sol,

#### 4.3.2 MURS

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings rejointoyés,  
Finition par peinture de propreté.

#### 4.3.3 PLAFONDS

Béton armé ragréé,  
Finition par peinture de propreté (sauf si présence d'isolant en sous-face).

#### 4.3.4 PORTES D'ACCÈS

Porte bois à âme pleine, finition par peinture satinée, munie d'une serrure de sûreté ouverture par clé des occupants actionnant les portes de locaux communs. Pour les autres portes, serrure à bec de cane,  
Ferme-porte sur chaque porte,  
Butée de porte.

#### 4.3.5 RAMPES D'ACCÈS POUR VÉHICULES

En dalle pleine de béton armé, finition aspect béton balayé

#### 4.3.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Suivant étude d'éclairage.

#### 4.3.7 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

### 4.4 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

#### 4.4.1 SOLS DES PALIERS

Sol des paliers en béton surfacé :  
Finition par peinture de sol à tout autre niveau.

#### 4.4.2 MURS

Béton armé ragréé. Finition par une peinture de type gouttelettes ou enduit ou équivalent en étages, finition par peinture de propreté en sous-sol.

#### 4.4.3 PLAFONDS

Béton armé ragréé. Finition par une peinture de type gouttelettes ou enduit ou équivalent en étages, finition par peinture de propreté en sous-sol.

#### 4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES)

Sol des escaliers en béton surfacé :

Finition par peinture de sol à tout autre niveau

#### 4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

#### 4.4.6 ÉCLAIRAGE

Éclairage par hublot sur minuterie, avec commande par boutons poussoirs.

Éclairage de secours par blocs autonomes.

#### 4.4.7 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

### 4.5 LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1 GARAGES À BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

##### 4.5.1.1 Murs et plafonds

Fermeture grillagée et/ou béton armé ragréé finition par peinture de propreté. Isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés, selon nécessité et configuration.

##### 4.5.1.2 Sols

Béton surfacé. Finition peinture anti-poussière et remontée de plinthes de 10cm.

##### 4.5.1.3 Portes

Pour les locaux donnant dans le hall : porte décrite à l'article 4.1.10.

Pour les locaux en sous-sol : porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée. Serrure commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

##### 4.5.1.4 Éclairage

Éclairage commandé par interrupteur sur minuterie ou détecteur de présence.

#### 4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans Objet.

#### 4.5.3 SÉCHOIR COLLECTIF

Sans Objet.

#### 4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN

##### 4.5.4.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé recevant un revêtement en grès cérame, avec plinthes à gorge selon permis de Construire et ses éventuels modificatifs.

##### 4.5.4.2 Murs et plafonds

Peinture acrylique sur les murs et plafonds.

##### 4.5.4.3 Équipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

##### 4.5.4.4 Équipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence raccordé à la minuterie.  
1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

##### 4.5.4.5 VMC

Les locaux poubelles seront équipés d'une extraction VMC réglementaire.

##### 4.5.4.6 Porte

Porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée. Serrure de sûreté, avec pêne dormant, commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

#### 4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet

#### 4.6 LOCAUX SOCIAUX

##### 4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet

##### 4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE RÉUNIONS

Sans objet

## **4.7 LOCAUX TECHNIQUES**

### **4.7.1 LOCAL DE RÉCEPTION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

#### **4.7.1.1 Sol**

Dalle en béton armé surfacé recevant un revêtement en grès cérame avec plinthes à gorge.

#### **4.7.1.2 Murs et plafonds**

Grès cérame sur 1.20m de hauteur, et peinture acrylique sur les plafonds (sauf si présence d'isolant en sous-face) et en complément sur murs.

#### **4.7.1.3 Équipement plomberie**

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

#### **4.7.1.4 Équipement électrique**

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence raccordé à la minuterie.  
1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### **4.7.1.5 VMC**

Les locaux poubelles seront équipés d'une extraction VMC réglementaire.

#### **4.7.1.6 Porte**

Pour les locaux en sous-sol : porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée. Serrure commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

### **4.7.2 LOCAL CHAUFFERIE**

#### **4.7.2.1 Sol**

Dalle en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière avec une remontée en plinthe de 15 cm de hauteur.

#### **4.7.2.2 Murs et plafonds**

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique et acoustique en sous-face sous les locaux chauffés.

Peinture de propreté sur tous les murs.

#### **4.7.2.3 Équipement électrique**

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence raccordé à la minuterie.  
1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### **4.7.2.4 Porte (Coupe-feu suivant réglementation incendie)**

Porte métallique. Fermeture par serrure de sûreté commandée par la clé du Syndic et d'une poignée de tirage extérieure. Barre antipanique sur chaque porte.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

#### **4.7.2.5 Équipement**

Dans le local chaufferie, un plan de sécurité et des extincteurs selon réglementation.

#### **4.7.2.6 Ventilation**

Les locaux seront équipés d'une ventilation réglementaire et d'un raccord ZAG.

### **4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE**

#### **4.7.3.1 Sol**

Dalle en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière avec une remontée en plinthe de 15 cm de hauteur.

#### **4.7.3.2 Murs et plafonds**

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique et acoustique en sous-face sous les locaux chauffés.

Peinture de propreté sur tous les murs.

#### **4.7.3.3 Équipement électrique**

Éclairage commandé par interrupteur minuteur.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### **4.7.3.4 Porte (Coupe-feu suivant réglementation incendie)**

Porte métallique. Fermeture par serrure de sûreté commandée par la clé du Syndic et d'une poignée de tirage extérieure. Barre antipanique sur chaque porte.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

#### **4.7.3.5 Équipement**

Dans le local de sous-station chauffage, un plan de sécurité et des extincteurs selon réglementation.

#### **4.7.3.6 Ventilation**

Les locaux seront équipés d'une ventilation réglementaire.

### **4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS**

#### **4.7.4.1 Sol**

Dalle en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière pour les locaux situés en sous-sol.

#### **4.7.4.2 Murs et plafonds**

Béton armé ragrée ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés.

Peinture de propreté sur tous les murs.

#### **4.7.4.3 Équipement électrique**

Éclairage commandé par interrupteur minuteur.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### **4.7.4.4 Porte**

Porte métallique. Fermeture par serrure de sûreté commandée par la clé du Syndic et d'une poignée de tirage extérieure. Barre antipanique sur chaque porte.

Ferme-porte sur chaque porte,

Butée de porte.

### **4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR EDF**

#### **4.7.5.1 Sol**

Dalle en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière pour les locaux situés en sous-sol.

#### **4.7.5.2 Murs et plafonds**

Béton armé ragrée ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés.

#### **4.7.5.3 Équipement électrique**

Sans Objet.

#### **4.7.5.4 Porte**

Porte métallique agréée EDF

### **4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR**

Sans Objet.

### **4.7.7 LOCAL VENTILATION MÉCANIQUE**

Sans objet

## **4.8 CONCIERGERIE**

### **4.8.1 COMPOSITION DU LOCAL**

Sans objet

### **4.8.2 EQUIPEMENTS DIVERS**

Sans objet

## 5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES

### 5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Un ou plusieurs appareils dans chacune des cages, desservant tous les niveaux comportant des logements, charge 630 Kg ou autres charges. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire.

#### Équipement intérieur et décoration :

- Éclairage latéral ou en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux de finition. La décoration intérieure sera sélectionnée par l'Architecte dans la gamme du fabricant. Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol selon projet de décoration.
- Appel de l'ascenseur depuis le sous-sol par clé sur organigramme ou par lecteur de badge Vigik ou par code.
- Accès au sous-sol depuis les autres étages par clé sur organigramme ou par lecteur de badge Vigik ou par code situé en cabine.
- Façade de l'ascenseur : finition par peinture, à tous niveaux, sauf au rez-de-chaussée finition inox.

### 5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

#### 5.2.1 ÉQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

##### 5.2.1.1 Production de chaleur

Production de chauffage et d'eau chaude par une chaufferie gaz situé au 1<sup>er</sup> sous-sol assurées par une chaudière gaz à condensation.

##### 5.2.1.2 Régulation automatique

La régulation automatique sera commandée par une sonde en fonction de la température extérieure.

##### 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

La chaudière sera équipée d'un brûleur atmosphérique. Alimentation des réseaux départ chauffage par des pompes doubles.

##### 5.2.1.4 Accessoires divers

Il sera installé un manchon by-pass permettant la mise en place avant la livraison des logements de compteurs individuels dont l'installation et la location sera à la charge de la copropriété.

##### 5.2.1.5 Colonnes montantes

La distribution sera réalisée par colonnes montantes en acier ou PVC HTA multicouche situées en gaines techniques palières

## 5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

### 5.2.2.1 Production d'eau chaude

Production de chauffage et d'eau chaude par une chaufferie gaz situé au 1<sup>er</sup> sous-sol, assurés par une chaudière gaz à condensation.

### 5.2.2.2 Réservoirs

Il sera installé un ou plusieurs ballons de stockage pour une production en semi-accumulé.

### 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Alimentation des réseaux départs ECS par des pompes doubles.

### 5.2.2.4 Comptage général

Il sera installé un manchon by-pass permettant la mise en place avant la livraison des logements de compteurs individuels dont l'installation et la location sera à la charge de la copropriété.

### 5.2.2.5 Colonnes montantes

La distribution jusqu'aux raccordements des logements sera réalisée par colonnes montantes en PVC pression ou multicouches situées en gaines techniques logements.

## 5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

### 5.3.1.1 Téléphone

Distribution individuelle de chaque logement.

### 5.3.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV-FM, ampli et distribution dans chaque logement à partir des gaines techniques palières.

### 5.3.1.3 Fibre optique

Raccordement des appartements à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME).

## 5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte sélective des déchets sur domaine public sous forme d'emplacements mutualisés.

## 5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement, par un extracteur commun.

## 5.6 ALIMENTATION EN EAU

### 5.6.1 COMPTAGES GÉNÉRAUX

Placé sur l'arrivée générale dans le local eau.

### 5.6.2 SURPRESSEURS, RÉDUCTEURS ET RÉGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur, selon nécessité technique.

### 5.6.3 COLONNES MONTANTES

Colonne montante en PVC pression dans les gaines palières.

### 5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Piquage et manchette en attente dans la gaine palière. Pose ultérieure des compteurs à la charge de l'Acquéreur.

## 5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Branchement pour la chaufferie selon norme concessionnaire.

### 5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet

### 5.7.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet

### 5.7.3 COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

Un comptage sera prévu pour la chaufferie.

## 5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

### 5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux.

### 5.8.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes montantes en cuivre, suivant réglementation implantée dans une gaine palière.

### 5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées des logements.

## 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### SUIVANT PROJET

#### 6.1 VOIRIE ET PARKING

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire et ses éventuels modificatifs

##### 6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

Voirie en enrobé.

##### 6.1.2 TROTTOIRS

Sans Objet.

##### 6.1.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

Sans Objet.

#### 6.2 CIRCULATIONS DES PIÉTONS

Sans Objet.

#### 6.3 ESPACES VERTS

##### 6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans Objet.

##### 6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations en pleine terre ou sur dalle d'arbres de hautes tiges selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire et ses éventuels modificatifs

##### 6.3.3 ENGAZONNEMENT

Des jardins privatifs à RDC selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire et ses éventuels modificatifs

##### 6.3.4 ARROSAGE

Sans Objet.

##### 6.3.5 BASSINS DÉCORATIFS

Sans Objet.

##### 6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Sans Objet.

## **6.4 AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **6.4.1 SOL**

Sans Objet.

### **6.4.2 EQUIPEMENTS**

Sans Objet.

## **6.5 ECLAIRAGE EXTÉRIEUR**

### **6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE**

Éclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

### **6.5.2 ÉCLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

Éclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

## **6.6 CLÔTURES**

### **6.6.1 SUR RUE**

Grilles de clôtures en serrurerie selon plan masse du Permis de Construire et selon calepinage de l'Architecte.

Fermeture des accès véhicules par des portails en harmonie avec la clôture ; ouverture par bips.

### **6.6.2 AVEC LES PROPRIÉTÉS VOISINES**

Clôture grillagée rigide.

## **6.7 RÉSEAUX DIVERS**

### **6.7.1 EAU**

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

### **6.7.2 GAZ**

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

### **6.7.3 ÉLECTRICITÉ (POSTE DE TRANSFORMATION EXTÉRIEUR)**

Le raccordement est exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public ou du poste de transformation.

### **6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie.

### **6.7.5 ÉGOUTS**

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales.

### **6.7.6 ÉPURATION DES EAUX**

Sans Objet.

#### **6.7.7 TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Raccordement au réseau selon concessionnaire.

#### **6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN**

Sans Objet.

#### **6.7.9 ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Sans Objet.

## 7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.